

Rapporteur : M. MARTIN

N° AD_2025_0054

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Informations sur les achats du Département au second semestre
2024 - Périmètre de compétences du Président**

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DELAUNAY (pas de pouvoir donné), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LE FRÈNE (pouvoir donné à M. MARCHAND), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. SALMON (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1 et L. 3221-11 ;

Exposé :

Au titre des pouvoirs délégués par le Conseil départemental, le Président a une compétence encadrée pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Il lui est fait obligation de rendre compte de l'exercice de sa compétence à la plus proche réunion du Conseil départemental et d'en informer la Commission permanente.

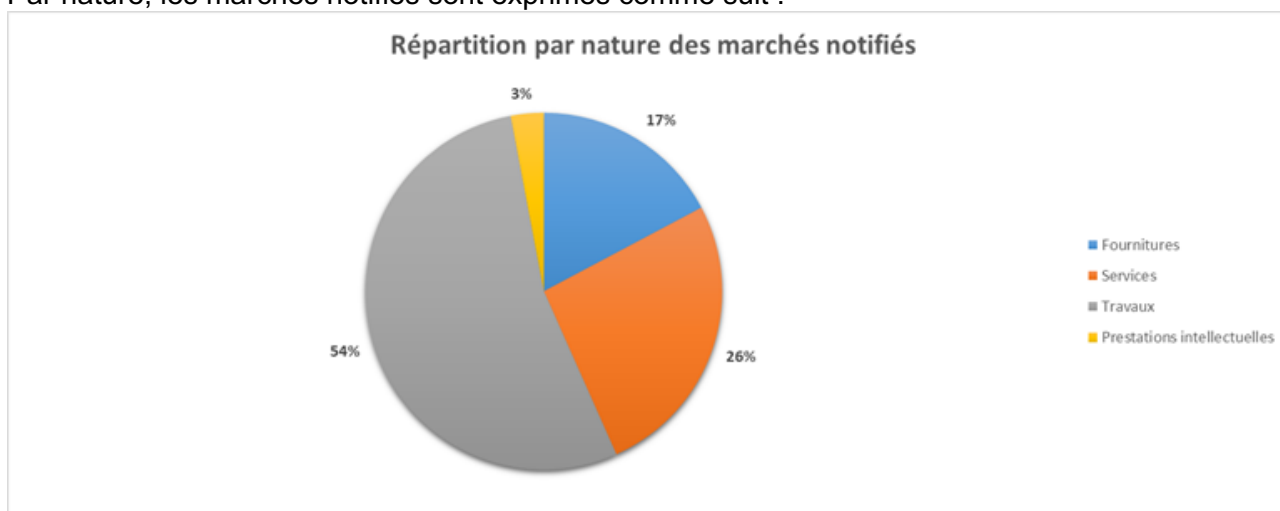
Le présent rendu-compte est réalisé sur la période de juillet à décembre 2024 et présente l'ensemble des marchés et avenants recensés et notifiés au cours de cette période.

I. PRESENTATION DES MARCHES NOTIFIES AU COURS DU SEMESTRE 2 – 2024

A. Nombre de marchés notifiés

Au cours du second semestre 2024, 202 marchés publics au total ont été notifiés. Les marchés notifiés et compris dans le périmètre de la compétence du Président sont au nombre de 171 (annexe 1).

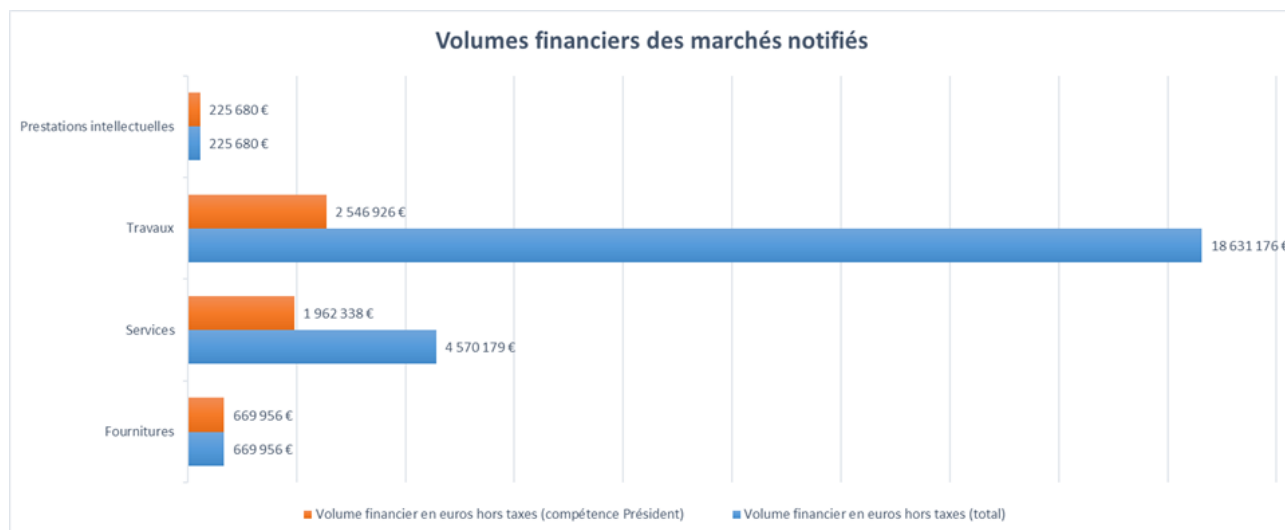
Par nature, les marchés notifiés sont exprimés comme suit :



B. Volume financier

Le volume financier global des marchés notifiés au second semestre 2024 est estimé à plus de 24 millions d'euros hors taxes, dont plus de 5,4 millions d'euros hors taxes dans le périmètre de la compétence du Président (*ces volumes financiers ont été calculés en additionnant les montants des offres financières des marchés ordinaires et subséquents et chaque montant maximal des accords-cadres sur toute la durée de vie du contrat*).

Les volumes financiers, par nature de marché, sont exprimés comme suit :



II. PRESENTATION DES AVENANTS NOTIFIES AU COURS DU SEMESTRE 2 – 2024

Au cours du second semestre 2024, 103 avenants aux marchés publics ont été conclus dans le périmètre de compétence du Président (annexe 2).

Ils se décomposent de la manière suivante :

Avenants	Nombre	Montant en euros hors taxes*
Augmentation du prix	65	449 364 euros
Sans incidence financière	19	0 euro
Diminution du montant	19	- 233 844 euros
TOTAL	103	215 520 euros

*Les montants sont arrondis à l'unité.

III. PRESENTATION DES ACHATS PASSES AUPRES D'UNE CENTRALE D'ACHATS AU COURS DU SEMESTRE 2 – 2024

Les volumes financiers hors taxes en euros des achats passés auprès des centrales d'achats sont les suivants :

Centrales d'achats	Volume financier hors taxes*
UGAP**	2 151 438 euros
CATP***	78 662 euros

*Les montants sont arrondis à l'unité. Les données financières ainsi présentées sont relatives aux dépenses recensées (mandat de paiement) et extraites de l'outil financier de la collectivité.

**UGAP : Union des groupements d'achats publics

***CATP : Centrale d'achat du transport public.

IV. PRESENTATION DES ACHATS PASSES EN QUASI-REGIE (PRESTATIONS INTEGREES) AU COURS DU SEMESTRE 2 – 2024

Les volumes financiers hors taxes en euros des achats passés en quasi-régie sont les suivants :

Prestataires	Volume financier hors taxes*
CEREMA**	181 423 euros
GIP SIB*** (devenu MIPIH-SIB)	216 069 euros

**Les montants sont arrondis à l'unité. Les données financières ainsi présentées sont relatives aux dépenses recensées (mandat de paiement) et extraites de l'outil financier de la collectivité.*

***CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.*

****GIP SIB : Groupement d'intérêt public SIB.*

A noter : le Département a conclu, en décembre 2024, un nouveau contrat avec le groupement d'intérêt public MIPIH-SIB ayant pour objet la maintenance, l'exploitation et l'évolution des systèmes d'informations et prestations associées des collèges du Département.

V. PRESENTATION DES ACHATS PAR UN MANDATAIRE DU DEPARTEMENT AU COURS DU SEMESTRE 2 – 2024

La délégation de pouvoirs du Président s'applique aussi aux décisions relatives aux procédures conduites par un mandataire.

A titre informatif, la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine a notifié un marché de maîtrise d'œuvre pour la valorisation de l'espace naturel sensible et industriel du site de Lormandière en lieu de développement de l'économie sociale et solidaire pour un montant d'environ 399 000 euros hors taxes.

Au cours de ce même semestre, la société mandataire a conclu 13 avenants répartis comme suit :

Avenants	Nombre	Montant en euros hors taxes*
Augmentation du prix	10	128 318 euros
Sans incidence financière	1	0 euros
Diminution du montant	2	- 7 707 euros
TOTAL	13	120 611 euros

**Les montants sont arrondis à l'unité.*

Décide :

- de prendre acte des informations données concernant l'ensemble des marchés et des avenants passés au second semestre de l'année 2024, ainsi que les marchés et les avenants passés dans le cadre de la compétence du Président et détaillés en annexe.

Vote :

Pour : Contre : Abstention :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0054

Pour extrait conforme